

F.N.C.V.

Section Tir



En cette fin d'année 2010, la **FNCV** vous propose de nouveau une offre exceptionnelle grâce à notre camarade **J-Christophe Damaisin d'Arès** ; en effet le prestigieux **Club de Tir de Paris de la Police Nationale** nous ouvre ses portes.

Situé Place de l'Etoile (RER A), au 3^{ème} sous sol du parking Avenue Foch, le **CTPPN** bénéficie d'infrastructures remarquables pour permettre aux participants, débutants ou non, de pratiquer dans des conditions ultra sécurisées et de bénéficier des formations et des conseils de moniteurs expérimentés.



Le déroulement d'une séance

Après le passage de deux portes blindées vous serez accueillis par **l'équipe du CTPPN** qui vous conseillera dans le choix de votre arme : pistolet, revolver, choix du calibre, choix des cibles...

Un revolver Smith & Wesson 38 SP, un 22 Long Rifle ou un semi-automatique 9 mm parabellum aujourd'hui ?

Après perception de votre matériel et de l'indispensable casque assurant votre protection sonore, un **moniteur** vous prendra en charge en salle de cours. Un peu de théorie, compréhension de l'arme, bonnes postures, conduite à tenir, bref tout ce qu'il faut pour pouvoir pratiquer dans de bonnes conditions de confort et de sécurité. Une fois le briefing terminé, en avant pour le pas de tir !

En position Une bonne respiration et c'est parti pour 50 cartouches à 15 ou 25 mètres, sous l'œil attentif et les conseils éclairés de vos moniteurs !



Et après ?





Après la séance de tir ? On s'installe dans un bon fauteuil, on commente avec les camarades en buvant un café ou un thé, on compte les scores, on compare les cibles... et puis on se dit « à la prochaine » !

Ce que la FNCV vous propose ?

➤ Le prix « normal » (septembre 2010) est de :

Cotisation + Licence	= 250 € +
Droit d'entrée	= 250 €
	= 500 €



Le prix FNCV :

✿ **250 € pour la première inscription :**

➤ **100 €** de droits d'entrée (ne se payent que la première année),

➤ **+ 150 €** de licence fédérale + cotisation club. A noter que les 100 € de droits d'entrée peuvent valoir pour un couple.

✿ **150 € pour un renouvellement (déjà inscrits en 2009-2010).**

Pour info, à ce prix il faut rajouter celui des cartouches qui varie de 9 à 25 euros les 50 en fonction de l'arme choisie.



Comment s'inscrire ?

1. Il faut avant tout payer sa **cotisation FNCV** ! (Bulletin sur <http://www.fncv.com/contact/rejoindre.html>)
2. Ensuite, courir chez son médecin traitant et demander une **attestation médicale** pour la pratique du tir sportif.
3. Demander un bulletin n°3 du Casier Judiciaire à **Monsieur le Magistrat chargé du Casier Judiciaire National**, Casier Judiciaire National, 44079 Nantes cedex 01 ou sur internet : <https://www.cjn.justice.gouv.fr>
4. Se munir d'une **photo** d'identité
5. Remplir le bulletin ci-joint (**CTTPN**)
6. Une fois que vous avez tout cela en main : prévenir par email l'association partenaire **MARS AERO** et son responsable, **Jean-François Delaforge** (**association sous le nom de laquelle vous vous présenterez au club !!**) - mars-aero-staff@yahooroups.com - ainsi que **Jean-Christophe Damaisin d'Arès**, moniteur bénévole au club, et grâce auquel nous pouvons bénéficier de ce tarif – dares@bbox.fr
7. Rendez vous au club pour vous inscrire, Avenue Foch, Paris 8^{ème}, 3^{ème} S/sol, entrée au niveau de l'emplacement de parking n°3070.

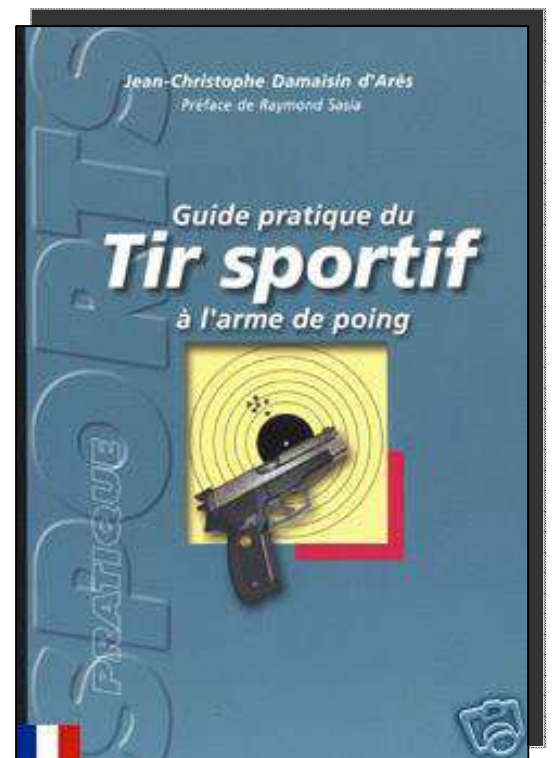
Une fois inscrit, quand venir ?

Une fois inscrit, vous pourrez venir du lundi au samedi de 13h00 à 20h00 (sauf le mercredi : de 13h00 à 17h30).

En attendant ?

En attendant vous pouvez commencer à lire l'excellent livre de notre ami **JC Damaisin d'Arès**, qui est, par ailleurs, moniteur au **CTPPN** :

« **Guide Pratique du Tir Sportif** »





Club de Tir de Paris de la Police Nationale

Affilié à la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR et à la FÉDÉRATION SPORTIVE DE LA POLICE FRANÇAISE

BOITE POSTALE 442 - 75366 PARIS CEDEX 08 - Tél. 01 45 01 81 53

N° de Licence :

BULLETIN D'ADHÉSION

Année sportive :

**ASSOCIATION
MARS AERO !!**



NOM : Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Domicile :

..... Téléphone personnel :

Profession : Téléphone professionnel :

demande à être admis au CLUB DE TIR, en qualité de membre, CATÉGORIE ★
Dès son admission, le soussigné a pris connaissance des statuts et du règlement intérieur.

Paris, le

Signature

★ ★ Les parrains se portent garants de la moralité du candidat

Présenté par M. : Damaisin d'Arès Prénoms : J-Christophe

Domicile :

Profession :

N° de licence Signature

Présenté par M. : Prénoms :

Domicile :

Profession :

N° de licence Signature

★ CATÉGORIE A : Toute personne s'intéressant au progrès ou à la pratique du tir sportif ou de compétition

★ CATÉGORIE B : jeunes de plus de 11 ans et de moins de 16 ans au 1er janvier de l'année en cours, avec l'autorisation parentale pour les mineurs.



Club de Tir de Paris de la Police Nationale

Affilié à la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR et à la FÉDÉRATION SPORTIVE DE LA POLICE FRANÇAISE

BOITE POSTALE 442 - 75366 PARIS CEDEX 08 - Tél. 01 45 01 81 53

M.

Vous avez bien voulu, récemment, manifester le désir d'adhérer au CLUB DE TIR DE PARIS.

Afin de constituer votre dossier, nous vous demandons de nous faire retour du présent bulletin accompagné des pièces suivantes :

- 1 attestation médicale pour la pratique du tir sportif.
 - 1 photographie format identité
 - le bulletin n°3 du Casier Judiciaire ; il vous appartient d'en faire la demande à :
Monsieur le Magistrat chargé du Casier Judiciaire National,
Casier Judiciaire National, 44079 Nantes cedex 01, ou minitel 3615 CJN.
 - l'ancienne licence (au cas où vous auriez été licencié l'année précédente dans une autre société, ou en cas de demande de mutation).
 - Le montant de la cotisation annuelle du CLUB, comprenant la licence et l'assurance de la Fédération Française de Tir :
 - le montant du droit d'entrée :
 - le montant de la cotisation annuelle :
- Total :

(règlement par chèque postal ou bancaire à l'ordre du C.T.P.N.)

Chaque demande d'adhésion est soumise à l'appréciation du Comité Directeur, seul juge de son agrément ou de son rejet. Dans ce dernier cas, aucune justification ne sera donnée.

Le badge du CLUB vous sera remis dès votre admission. Son port est obligatoire.

Vous remerciant de l'intérêt que vous portez à notre association, nous vous prions d'agréer, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Président